

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20240327-05

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la

présidence de Monsieur Francis AYROLES

en exercice = 24présents = 13

Secrétaire de séance : Monsieur TEULIERE Jean-Michel

votants = 15

Date de la convocation: 19 mars 2024

Présents votants :

AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, CESANO Lionel, CHIEZE Catherine, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, LEROUX Michel, MALVEZIN Pascal, NAYRAC Jean Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel.

Présents non votants :

PELLAT Paul (suppléant de NAYRAC Jean-Luc).

Absents excusés ayant donné pouvoir :

DELANDE Claire à AYROLES Francis, LAVERGNE-AZARD Loïc à CESANO Lionel.

Absents dont excusés :

ARAQUE Fausto, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René, ROUSSIES Stéphanie et THEBAUD Michel.

OBJET : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Article budgétaire/fonction	OBJET	Montant TTC	Tlers
2313 – 76 GEMAPI	202123701 : ACCOMPAGNEMENT MISE EN DEFENS	15 492.00	GUICHARD TP

21848 – 76 GEMAPI	716 : AAP EDUC'EAU LOT 1 - ANIMATIONS SCOLAIRES ET COORDINATION GENERALE	1 050.00	MEP 19
2315 – 76 GEMAPI	2310605 : LIFE DORDOGNE - ETUDE RESTAURATION SOUS CASTELS FLOIRAC	1 806.00	ECOGEA
2315 – 76 GEMAPI	2310602 : LIFE DORDOGNE - ETUDE RESTAURATION CABRETTE CARENNAC TAURIAC	2 209.09	XM NATURAE
2188 – 76 GEMAPI	712 : COMMUNICATION	754.03	OSMOSE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité, accepte ses propositions dans les conditions précitées.

Publié et notifié le

Acte rendu exécutoire

Le Président,

Francis AYROLES

Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibére les jour, mois et an ci-dessus
Le Président CADMCA

Francis AYROLES Cère avo

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.